

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Question 36

Réf. : SCGM-19 Doc. : 11 Page(s) : 10 Ligne(s) : 3^e par.

« La caractéristique générale de cette méthode [des « coûts marginaux ciblés »], d'ailleurs adoptée par plusieurs distributeurs gaziers tant au Canada qu'aux États-Unis ... »

36.1 Veuillez indiquer à quels distributeurs vous référez ? Veuillez également indiquer, à votre connaissance, les méthodes utilisées par les autres distributeurs ?

Réponse

36.1 Voir réponse à la question 10 c) d'ARC/FACEF à la pièce SCGM-19, Document 11.02